

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques et de rappeler les responsabilités des utilisateurs. Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de l'établissement, ainsi que des ressources extérieures via les réseaux informatiques.

GENERALITES

- L'outil informatique (ordinateurs, imprimantes, graveurs, scanners logiciels, internet) n'est utilisé au lycée que dans un but éducatif et pédagogique
- L'accès à ces ressources et services multimédias est subordonné à l'acceptation de cette charte
- Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques : il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique et aux relations internes et externes de l'établissement
- A ne pas perturber le fonctionnement des ordinateurs en modifiant leur configuration ou en installant de nouveaux programmes sans autorisation

LE RESPECT DE LA LOI

L'utilisateur s'engage :

- A ne pas enregistrer, visionner ou diffuser des documents à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoires, ou véhiculant la violence ou de fausses informations
- A ne pas faire de copies de logiciels commerciaux quel qu'en soit l'usage (les copies illicites constituent le délit de contrefaçon)
- A ne pas copier, ou échanger de la musique, des vidéos, des jeux ou toute autre œuvre depuis les ordinateurs du lycée
- A ne pas diffuser de documents photographiques ou sonores et d'enregistrements vidéo saisis pendant un cours, sans l'autorisation préalable de son professeur ou du chef d'établissement

ACCES AU WEB

- L'accès au WEB n'est autorisé que pour des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques (T.P.E., recherches documentaires, mémoire, rapport de stage) sous la responsabilité d'un adulte (professeur ou surveillant)
- Le lycée s'efforce de mettre en place un filtrage des contenus, et des sites consultables. Toutefois, le lycée ne saurait être tenu responsable du caractère non autorisé des documents consultés
- Le lycée se réserve le droit de contrôler les sites visités par les utilisateurs afin de s'assurer que l'utilisation des sites reste conforme aux objectifs éducatifs et pédagogiques

MESSAGERIE

L'utilisateur s'engage :

- A n'utiliser la messagerie électronique (et notamment les listes d'adresses) que pour des objectifs éducatifs et pédagogiques
- A ne pas s'approprier les mots de passe d'un autre utilisateur

SANCTIONS

Le non respect des règles définies par la charte expose l'utilisateur

- A une limitation ou à une suppression de l'accès aux services
- A d'autres sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement, en cas de manquement grave aux règles de fonctionnement

Les représentants légaux de l'utilisateur en seront obligatoirement informés.